

PUBLICATION IMMÉDIATE

UN DÉCÈS SURVENU À L'HÔPITAL ET CENTRE D'HÉBERGEMENT ARGYLL EST RÉFÉRÉ AU CORONER PAR MESURE DE PRÉCAUTION

Sherbrooke, le 5 décembre 2017 - Par prévoyance, le CIUSSS de l'Estrie – CHUS a référé le décès d'un résident de l'Hôpital et centre d'hébergement Argyll au bureau du coroner afin de confirmer que rien de suspect n'y est associé.

En effet, bien qu'aucune trace de violence n'ait été décelée, ni dans la pièce ni sur le corps de la personne décédée, la présence d'un autre résident dans sa chambre quelques minutes avant le constat de décès a entraîné cette décision.

Le décès a été confirmé par le médecin de garde vers 7 h 10 le 4 décembre après que la personne ait été retrouvée sans vie vers 5 h 50 par un infirmier. La personne décédée avait un état de santé très précaire qui laissait présager une mort rapprochée. Rapidement, la famille du résident décédé a été informée de l'appel logé au coroner et des circonstances entourant cette décision.

En dévoilant cette information, le CIUSSS de l'Estrie – CHUS désire faire preuve de transparence envers les résidents de l'Hôpital et centre d'hébergement Argyll et leurs proches ainsi qu'envers la population sherbrookoise.

De son côté, le coroner a communiqué avec les autorités policières, lui aussi, par mesure de précaution. Le CIUSSS de l'Estrie – CHUS collabore de façon étroite à l'enquête.

- 30 -

Pour renseignements :

Annie-Andrée Émond

Adjointe au directeur | responsable des communications

Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

CIUSSS de l'Estrie – CHUS

819 574-6545